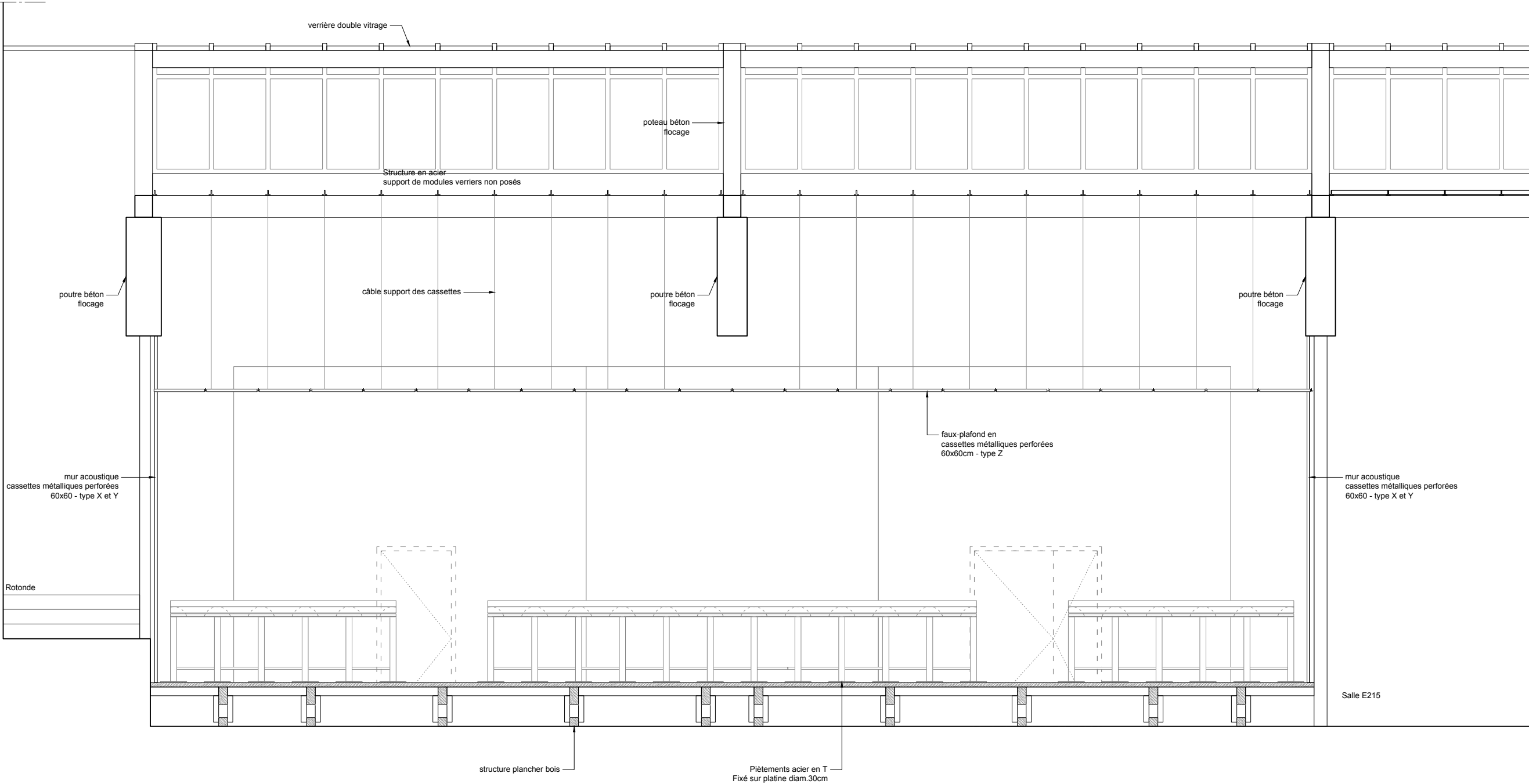


Coupe BB
Existant



Les documents architectes ne décrivent pas toutes les suggestions de mise en oeuvre imposées par les avis techniques, les DTU ou les normes en vigueur.
L'entreprise devra réaliser ses ouvrages conformément aux plans et détails architectes en y intégrant toutes les obligations réglementaires et le respect des règles de l'art.
L'entreprise doit le dimensionnement des ouvrages représentés sur ces détails.

Projet	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'oeuvre	Document	Echelle	Phase	Indice	Date
VER - 01 - AMPHITHEATRE Rénovation de l'amphithéâtre de l'ENSA Versailles	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles	a-roh architectes	03.1 - Coupe BB Existant	1.50	DCE	1	27.03.2026